



déposé le 09/11/17

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>

Bien mobilisés, complètement méprisés : bienvenue en Macronie !

Intimidé par notre grève du 10 octobre, notre Président ? Que nenni ! Il n'a même pas frémi. Le contraire eut été surprenant. Et pourtant : 10 ans que nous n'avions pas montré le bout de notre nez tous ensemble, nous les fonctionnaires fainéants (une tautologie diront les cyniques !).

Les cortèges étaient certes fournis mais plus proches d'une mer houleuse que d'une déferlante. Pas de quoi inquiéter un gouvernement qui tient ferme la barre et encore moins le faire chavirer.

Sans tonitruances ni fracas, nous courons donc à notre perte salariale avec le retour du jour de carence, le gel du point d'indice et le report des mesures PPCR. Tout juste nous a-t-on concédé une compensation stricte de la CSG.

Prenons l'exemple du collège Vercors, le bien nommé. Trois emplois aidés de vie scolaire ont été supprimés en cette rentrée. Autant dire que l'année était mal engagée dans cet établissement en REP. Alors l'équipe n'a pas hésité pour l'encadrement et la sécurité des élèves : **trois semaines de grève active** avec AG journalières, audiences, présence remarquée dans toutes les journées de mobilisation, jeu du chat et de la souris avec Blanquer à Paris, passage sur France Inter avec Blanquer qui n'a pas pu se dérober... Ce qu'ils ont obtenu, même si c'est moins qu'attendu, ils sont allés le chercher, comme l'an dernier, **en résistant collectivement et durablement**, malgré les risques d'amputations conséquentes de leur salaire. Témoignons-leur notre solidarité : **la caisse de grève est**

toujours active (<https://www.pikari.fr/c/atq3p6>), **alimentons-la !**

Nous n'avons pas le choix : il faut nourrir la contestation, l'amplifier, converger en **un mouvement interprofessionnel sans concession, unitaire, des salariés du public et du privé.**

Les coups de massue pleuvent et chaque jour amène son nouveau lot de réformes destructrices de nos droits et de nos acquis sociaux.

À l'heure où le pilotage par les résultats ne marche plus mais déferle (LSUN, évaluations nationales, autonomie des établissements...), à

l'heure où le mérite va devenir l'élément central de notre rémunération, à l'heure où les services publics se délittent, à l'heure où le repli sur soi et le chacun pour soi règnent, **relevons la tête** avant d'être définitivement atteint par le couperet ultra-libéral.

Analysons, échangeons, prenons le temps (des APC puisque quantifiés) de nous concerter, nous projeter, nous questionner sur nos missions, notre pédagogie, nos valeurs, nos espérances, nos attentes et nos velléités de résistance.

Puis osons, osons aménager, osons différer, osons nous engager, osons transgresser, osons durcir nos luttes parce qu'en face, ils osent et pas qu'un peu !

À tout considérer et pour reprendre une expression non vulgaire venue des hautes sphères : qui « fout le bordel » ?

Catherine BLANC-LANAUTE



Sommaire

Communiqué de presse FSUp2	Contrats aidés sabordés.....p5
Élections psy ENp2-4	Bulletinp6

FONCTION PUBLIQUE : UN NON RENDEZ-VOUS SALARIAL

Vous trouverez ci-dessous le communiqué de la FSU rédigé à la sortie du rendez-vous salarial du lundi 16 octobre 2017.

Lors du rendez-vous salarial de ce jour, le Ministre a confirmé nos inquiétudes : gel du point d'indice, jour de carence, report d'un an à partir de janvier 2018 de l'application des mesures issues du cycle de discussions « PPCR » : sur ce dernier point, la décision brutale de revenir sur cet accord salarial, annoncée officiellement aujourd'hui, constitue une rupture de la parole de l'État qui ne figurait même pas au programme du candidat Emmanuel Macron. L'ensemble des décisions confirment la dégradation prévisible du pouvoir d'achat et des carrières des fonctionnaires.

Il aura fallu maintes interventions et la mobilisation des agents pour que le ministre annonce que l'augmentation de la CSG serait strictement compensée pour les fonctionnaires, y compris pour les nouveaux recrutés, petite avancée mais qui ne correspond pas à la promesse d'Emmanuel Macron d'augmenter leur pouvoir d'achat à cette occasion. Le Ministre a aussi annoncé la reconduction de la prime dite « GIPA », maigre compensation pour les agent-es ayant subi une

perte de pouvoir d'achat entre 2012 et 2016 : c'est donc bien le moins !

Pour tout le reste, aucune réponse n'a été apportée à nos demandes. En outre, le Ministre renvoie aux mutuelles la responsabilité éventuelle d'une compensation du jour de carence, ce qui entérinerait cette mesure injuste pour les agent-es et reporterait *in fine* le coût sur les cotisations.

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics ne répond pas aux demandes portées par les personnels en grève et dans les manifestations le 10 octobre. La FSU a réaffirmé son opposition à cette politique salariale désastreuse qui augure bien mal de la reconnaissance des plus de 5 millions d'agents de la Fonction Publique.

Elle portera la nécessité que les fédérations de fonctionnaires se retrouvent pour trouver les moyens, dans les suites de ce que les agents ont exprimé le 10 octobre dernier, d'obtenir une réorientation de cette politique.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DES PSY EN

Les psychologues de l'Éducation Nationale, les PE psychologues scolaires détachés ont dû recevoir le matériel de vote pour les élections professionnelles des Psy EN qui auront lieu exclusivement par correspondance du mardi 31 octobre au mardi 28 novembre 2017. Ils auront à élire pour un an leurs représentants pour les CAPA et les CAPN (Commissions Paritaires Académique et Nationale).

Si vous ne trouvez plus votre matériel de vote, contactez-nous afin que nous puissions vous donner la procédure pour en obtenir un nouveau.

En votant pour la liste des Psychologues de l'Éducation Nationale présentée par la FSU, vous conforterez ses orientations, et sa représentativité. Vous choisirez des élus expérimentés ; enfin, vous vous rassemblerez avec les enseignants, au sein d'une des plus importantes fédérations de la Fonction Publique de l'État : la FSU.

Pour la constitution de la liste, la FSU a veillé à l'équilibre entre psychologues du premier et du second degré d'une part, et d'autre part à la répartition de nos candidats sur les cinq départements de l'académie. Elle se veut aussi être un reflet fidèle de la répartition par sexe des collègues.

**Psychologues de l'Éducation Nationale,
PE psychologues scolaires détachés,
Pour les élections par correspondance à la CAPA et la CAPN
Du mardi 31 octobre au mardi 28 novembre 2017,
VOTEZ et FAITES VOTER
pour la liste de la FSU !**

Conforter le nouveau statut, faire respecter nos droits !

VOTEZ

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNE AVANCÉE HISTORIQUE

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont très largement contribué à la création du corps unique des Psychologues de l'Éducation nationale. C'est l'aboutissement d'une longue bataille de nos syndicats pour assurer la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

Les psychologues de l'ÉN ont un rôle important à jouer, auprès des élèves, de leurs familles, auprès des équipes pluri-professionnelles, pour réduire les inégalités scolaires et au-delà les inégalités sociales.

Écoute, suivi, médiation, tout ce qui vise à favoriser l'épanouissement et le développement psychologique et social des enfants et des adolescents, leurs conditions d'études, leur réussite scolaire et l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir, sont essentiels pour lutter contre les déterminismes.

La création du nouveau corps des Psychologues de l'Éducation nationale reconnaît l'ensemble de ces missions et conforte les spécificités de chaque spécialité : éducation développement et apprentissages (EDA) dans le premier degré, éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) dans le second degré.

DANS LE PREMIER DEGRÉ : ENFIN, UN STATUT !

La création du statut de psychologue clarifie la position institutionnelle des psychologues dans les écoles et permet de pérenniser la fonction en assurant le renouvellement de la profession.

Le SNUipp-FSU a obtenu que :

les missions ne soient pas réduites à l'évaluation psychologique ni aux interventions en situation d'urgence mais regroupent l'ensemble des missions qui étaient celles des psychologues jusque-là : participation aux projets d'école, activités de formation...

la prévention et l'accompagnement psychologique soient maintenus et renforcés ;

l'intervention du psychologue au sein du RASED se poursuive, permettant ainsi la mise en place concertée d'aides spécialisées dans l'école ;

les avantages en termes de carrière, rémunérations, indemnités et conditions de travail soient conservés ; que l'intégration des psychologues en poste se fasse selon un choix d'option, sans concours ni exigence de diplômes supplémentaires.

DANS LE SECOND DEGRÉ, DES MISSIONS CONFORTÉES ET UNE CARRIÈRE REVALORISÉE

Le SNES-FSU a obtenu que :

psychologie et orientation soient officiellement liées.

Les spécificités de l'intervention tant au sein des CIO et de l'institution scolaire que vis-à-vis des partenaires extérieurs sont reconnues. C'est un levier important pour mieux combattre les tentatives de réduction de l'orientation à la

gestion des flux et les projets de régionalisation des CIO ; les Psy-ÉN EDO obtiennent enfin, avec la création du corps unique, les mêmes avantages de carrière que les autres personnels du second degré : nouvelle carrière plus rapide, hors-classe pour tous, création de la classe exceptionnelle ;

la spécificité des fonctions de D-CIO soit préservée. Face aux menaces de décentralisation, le SNES-FSU a obtenu le maintien des CIO dans l'Éducation nationale et continue de revendiquer une véritable prise en compte des missions particulières et de la charge de travail des D-CIO, notamment par la transformation et la revalorisation de leur indemnité de charge administrative.

NOS MÉTIERS ENFIN RECONNUS !

Élections professionnelles du 28 novembre 2017

PARCE QUE C'EST LE FRUIT DE NOTRE LUTTE ET QU'IL Y A ENCORE DES AMÉLIORATIONS À GAGNER

Votez et faites voter pour les listes SNES et SNUipp, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession et regroupant des Psy-ÉN des deux spécialités. Nos candidates et candidats sont des psychologues qui travaillent sur le terrain et partagent vos conditions d'exercice au quotidien.

Soucieux de développer la psychologie pour l'éducation et l'orientation, ils-elles défendront vos droits et vous accompagneront dans toutes les opérations touchant votre carrière et vos conditions de travail.

Pour une revalorisation de tous les aspects du métier de psychologue de l'Éducation nationale, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU revendiquent :

- un plan de recrutements et des créations de postes pour tendre, dans une première étape ;
- vers la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves ;
- des conditions de travail et des modalités d'évaluation conformes à nos missions de psychologue et aux règles déontologiques de la profession ;
- un régime indemnitaire unique aligné sur les indemnités actuelles des Psy-ÉN EDA ;
- le maintien du réseau des CIO, lieu ressource indispensable pour le travail en équipe ;
- le développement des RASED dans le premier degré, dispositif pluriel de prévention et remédiation ;
- des plans de formation continue répondant aux besoins exprimés par les collègues ;
- un fonds national et académique pour pallier les inégalités d'équipement des psychologues selon les territoires.

UNE LISTE PARITAIRE 1^{ER} ET 2ND DEGRE, REPRESENTANT L'ACADEMIE, RESPECTANT LA PROPORTION H/F DU CORPS DES PSYEN

Hors classe :

Frédérique Pénavaire, Psy EDO, CIO de Bourgoin-Jallieu - 38
Catherine Vézin, Psy EDA, École du centre - Ville La Grand - 74
Dominique Bougarel, Psy EDO, CIO de Valence - 26
Elisabeth Harrus, Psy EDA, École la Cascade, Crolles - 38

Classe normale :

Isabelle Argalski, Psy EDA, École du Verderet, Grenoble - 38
Marion De Saint Jean, Psy EDO, CIO Grenoble Olympique - 38
Franck Celle, Psy EDA, École de la Chambre - 73
Marie-Christine Vibert, Psy EDO, CIO de Chambéry - 73

LES COMMISSAIRES PARITAIRES EN CAPA : RÔLE ET ACTION

Vous allez élire vos commissaires paritaires, des collègues qui vous représenteront dans les commissions paritaires académiques. À votre écoute, les commissaires paritaires vous informent dans le respect de la confidentialité. Ils interviennent pour faire respecter les droits individuels et la transparence concernant :

- les mutations intra académiques ;
- les congés de formation professionnelle ;
- les appels de refus de temps partiel, de refus de disponibilité... ;
- du fait de la création du corps unique et de PPCR (Parcours Professionnel Rémunération Carrière) les appels d'appréciation suite aux entretiens de carrière, l'accès à la hors classe...

Par leur implication et leurs missions au niveau local, ils participent aux réflexions et positionnements de la FSU au niveau national, et sont le relais des remontées des réalités du terrain qu'ils partagent avec vous.

VOTEZ



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

NOS MÉTIERS ENFIN RECONNUS !

CONTRATS AIDÉS (CUI) SABORDÉS

23 000 contrats aidés supprimés dans l'Éducation nationale, 1 100 dans notre académie, le gouvernement frappe vite et fort, là où nous ne l'attendions pas.

Notre réaction doit être à la hauteur. Le tract intersyndical produit pour la journée de grève du 10 octobre témoigne de notre colère face à ces suppressions de postes. **Remercier du jour au lendemain des personnes dont l'engagement dans nos établissements et les missions sont connus et reconnus est indigne.**

Le SNUipp-FSU et la FSU ont réagi à ce plan social d'envergure : communiqués de presse, production d'un quatre pages pour rappeler les conditions d'exercice de ces personnes et notre revendication d'un plan de titularisation massif des contractuels avec la création d'emplois statutaires de la Fonction publique, rémunérés décemment et offrant une formation qualifiante, carte pétition à signer en ligne (voir notre site), semaine de mobilisation en octobre déclinée dans les départements, motion de conseils des maîtres (n'oubliez pas de nous en envoyer un double)...

Il faut continuer à populariser et à s'emparer de ces outils pour signifier notre désaccord.

En Isère, nous manquons d'informations précises de la part de l'administration pour dresser un état des lieux

le plus exhaustif possible des suppressions. Nous vous avons sollicité et continuons à le faire par l'intermédiaire de ce journal. Dans nos écoles, ce sont les contrats d'aide à la direction d'école qui sont voués à disparaître. La détresse des personnels est grande : elles et ils espéraient bénéficier de ce « tremplin vers l'emploi » pendant 24 ou 60 mois, mais c'est un retour à la case chômage sans qualification supplémentaire ni perspective d'emploi stable qui se profile prématurément. Combien sont concerné-es ?

Dans le second degré, des CUI vie scolaire sont éjectés, principalement en éducation prioritaire. Mais comme les besoins existent et qu'il faut mettre en place au collège le médiatisé dispositif « devoirs faits », l'État mise sur les services civiques.

Après les maîtres d'internat, les AED et les CUI, cette nouvelle catégorie de volontaires missionnés débarque dans nos établissements.

La charge de travail toujours conséquente des directrices et directeurs d'école pourrait conduire certaines et certains à recourir à un tel expédient.

Ne nous laissons pas éblouir par ce nouveau miroir aux alouettes ! Nous touchons le fond de la précarisation, jugez-en par vous-même...

AED	CUI-CAE	Volontaire en Service Civique
Contrat de droit public Être au moins bachelier 36 heures par semaine Salaire : 1430,76 € brut / mois Contrat de maximum 3 ans renouvelable une fois. Durée max : 6 ans	Contrat de droit privé Destiné aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Au moins 20 heures par semaine Salaire : 780 € brut / mois Contrat d'au mois 6 mois renouvelable deux fois Durée max : 24 mois.	Pas de condition de diplôme Avoir entre 18 et 25 ans Tutorat par le chef d'établissement 30 heures par semaine Indemnité : 573,65 € net / mois Mission : 10 mois

Toutes et tous ensemble, mobilisons-nous pour garder les personnes en poste et obtenir des contrats pérennes !

Catherine BLANC-LANAUTE



SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directrice de la publication : Gabrielle Beyler - Mise en page : Isabelle Amodio - Imprimé par nos

soins - Commission paritaire : 0321S 07760 - Dépôt légal novembre 2017

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.



